

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 08651

Numéro SIREN : 377 627 641

Nom ou dénomination : PLANET PAYMENT FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2021 sous le numéro de dépôt 38101

19 JUL. 2021

DEPOT N° 37101

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD 2021

Exercice ouvert le 01/01/2020 et clos le 31/12/2020 Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite par l'ensemble du groupe Régime Réel normal X

Société soumise au régime de l'imposition au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

COPIE CERTIFIÉE CONFORME ORIGINAL

Désignation de la société: SASU PLANET PAYMENT FRANCE

Adresse du siège social: 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex

SIRET 3 7 7 6 2 7 6 4 1 0 0 0 5 5 Ancienne adresse en cas de changement:

Adresse du principal établissement: 1 Terrasse Bellini 140 boulevard Malesherbes

92919 Paris La Défense Cedex 75017 PARIS

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01/01/2017

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère: SASU LEGENDRE HOLDING 45 1 Terrasse Bellini 92919 La Défense Cedex SIRET 8 1 4 4 3 1 2 2 7 0 0 0 3 6

B ACTIVITE

Activités exercées: Autres intermédiaires du commerce en produits divers Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31% Bénéfice imposable à 28% Déficit 172 438 Bénéfice imposable à 15% 0 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées art. 238quindecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Entreprises nouvelles art. 44 septies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies Sociétés d'investissements immobiliers cotées Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case 2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée: 3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe:

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé: SAGE

Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa: CGA

- du prestataire (ECF): - du comptable: RSM FRANCE 26 rue Cambaceres 75008 PARIS Tél.: 01 47 63 67 00

- du conseil: Tél.:

- du CGA ou du viseur conventionné: Tél.:

- N° d'agrément:

Cegid Group

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation du Représenté : CEGND PAYMENT FRANCE
Adresse : 11, allée de la Défense Cedex

du 01/01/2020
au 31/12/2020

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MONSIEUR LEROY Denis Country manager France	25, rue de Chartres 92200 NEUILLY SUR SEINE
2	MONSIEUR FORTIN Patrice Directeur Général Délégué	9, rue de la Vannerie 21240 TALANT
3	MONSIEUR EL SOUEIDY Gilbert Directeur Sales Merchant Service & Processig	8, Bis rue Pecquay 75004 Paris
4	MONSIEUR MARDIROSSIAN Charles Directeur informatique ITBS	8, rue Saint Christophe 92140 CLAMART
5	MONSIEUR RICHARD Julien Directeur administratif et financier	7, rue Des Pierres 92190 MEUDON
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	296 217	13 812		310 029	6 927			316 957
2	256 078	4 680		260 759	6 706			267 466
3	199 033	5 326		204 359				204 359
4	174 005	4 348		178 354				178 354
5	123 347	2 859		126 207	3 632			129 839
6								
7								
8								
9								
10								
** 1	048 682	31 027		1 079 710	17 266			1 096 976

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	1 096 976	de l'exercice 2020. ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩	1 063 421	- de l'exercice précédent ⑩	3 875 434
Nom et qualité du signataire	A Paris La Défense Cedex		le 02/02/2021
	Signature ,		

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Designation de l'entreprise SASU PLANET PAYMENT FRANCE		Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 380 000 ...)	DA 380 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 39 234
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG
	Report à nouveau	DH 4 781 421
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI (52 658)
	Subventions d'investissement	DJ
Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 5 147 997
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 223 844
	Provisions pour charges	DQ 161 898
	TOTAL (III)	DR 385 742
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 6 072 050
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 20 880 217
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 1 893 640
	Dettes fiscales et sociales	DY 2 114 822
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Autres dettes	EA 12 546 469	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	TOTAL (IV)	EC 43 507 201
	(V)	ED 8 470
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 49 049 412
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 42 715 722	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 72 050	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire

SASU PLANET PAYMENT FRANCE

Néant *

		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	46 338 877	FB	118 539 309	FC	164 878 187	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	2 279 777	FH	5 955 655	FI	8 235 433
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	48 618 655	FK	124 494 965	FL	173 113 621	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	334 848	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 729 959	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	175 178 428
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	158 775 557	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(28 313)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	9 056 684	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	529 405	
	Salaires et traitements*					FY	3 945 468	
	Charges sociales (10)					FZ	1 618 502	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations					GA	275 951
		- dotations aux amortissements*					GB	
- dotations aux provisions*						GC		
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	33 500		
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	67 433		
Autres charges (12)					GF	174 274 190		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	904 238	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GN	
	Différences positives de change						GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GP	
Total des produits financiers (V)							33 870	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	1 041 143	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(1 007 272)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	(103 034)

Designation : PLANET PAYMENT FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	618 597	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	618 597	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	568 218	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	568 220	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	50 376	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	175 830 896	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	175 883 554	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(52 658)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	1 944
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	155 821	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations facultatives A6 obligatoires A9				
complémentaires personnelles : Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		2		
Autres charges		568 218		
Provisions pour risques et charges			618 597	
		Exercice N		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	
		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 100 du Code général de l'imposition)

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise PLANET PAYMENT FRANCE

Néant *

(Ne pas reporter le montant des ventes)*

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	3 033 389	KE	KF	32 800	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	L9	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	M1	KM	KN	KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2	KP	KQ	KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3	KS	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	377 369	KW	KX	270 701
		Matériel de transport *		KY	3 412	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	719 921	LC	LD	49 468
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
		TOTAL III	LN	1 100 703	LO	LP	320 169	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T		
Autres participations			8U	160 000	8V	8W		
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT	1 128 672	IU	IV	452 745	
	TOTAL IV	LQ	1 288 672	LR	LS	452 745		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	5 422 765	ØH	ØJ	805 714		
CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	3 066 189	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH	MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN	648 070	MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	3 412	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS	MT	769 389	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA		NB	
Avances et acomptes	NC	ND	NE		NF			
	TOTAL III	IV	NG	NH	1 420 873	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW		
	Autres participations		IO	ØX	ØY	160 000	ØZ	
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	1 101 322	2F	480 095	2G
	TOTAL IV	I3	NJ	1 101 322	NK	640 095	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK	1 101 322	ØL	5 127 157	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire simplifié de l'annexe I
du Code de commerce des impôts

Designation de l'entreprise SASU PLANET PAYMENT FRANCE

Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	2 700 884	PF	168 162	PG		PH	2 869 047
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	204 079	QE	49 266	QF		QG	253 346
	Matériel de transport	QH	3 412	QI		QJ		QK	3 412
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	593 188	QM	58 521	QN		QO	651 709
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III	QU	800 680	QV	107 788	QW		QX	908 468	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	3 501 564	ØP	275 951	ØQ		ØR	3 777 515	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Ins gales, agenc et am. des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
Formulaire obligatoire
du Code de Commerce
**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Exercice N clos le : 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU PLANET PAYMENT FRANCE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code de Commerce)

Désignation de l'entreprise SASU PLANET PAYMENT FRANCE

Néant *

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	IG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	4 192		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	1 305 687	33 500	953 445
TOTAL II	5Z	1 309 880	TV	33 500	TW	957 637	TX	385 742
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X	160 000	
	- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09	45 500		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	5 000		
Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	696 000	778 692	6Z	1 474 692
TOTAL III	7B	861 000	TY	824 192	TZ		UA	1 685 192
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 170 880	UB	857 692	UC	957 637	UD	2 070 934
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	33 500	UF	334 848		
	- financières		UG	824 192	UH	4 192		
	- exceptionnelles		UJ		UK	618 597		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.								10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.								
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**CERTIFIÉ CONFORMÉ
A L'ORIGINAL**

Entreprise SASU PLANET PAYMENT FRANCE

Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL			UN		
	Prêts (1) (2)	UP	175 096	UR	US	175 096	
	Autres immobilisations financières	UT	304 998	UV	UW	304 998	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	574 101	574 101			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	30 665	30 665			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 043 215	1 043 215		
	publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	160 807	160 807		
	Groupe et associés (2)	VC	37 135 167	37 135 167			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 556 938	2 556 938			
	Charges constatées d'avance	VS	100 267	100 267			
	TOTAUX		VT	42 081 259	VU	41 601 164	VV
RENOVOIS	(1) Montant des	VD	18 252				
	- Prêts accordés en cours d'exercice	VE					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	72 050	72 050		
		a plus d'1 an à l'origine	VH	6 000 000	6 000 000		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	791 478		791 478		
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 893 640	1 893 640			
	Personnel et comptes rattachés	8C	720 262	720 262			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	1 201 311	1 201 311			
	Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	8E				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	114 881	114 881		
	publiques	Obligations cautionnées	VX				
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	78 366	78 366		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI	20 088 738	20 088 738			
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	12 546 469	12 546 469			
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ					
	Produits constatés d'avance	8L					
TOTAUX		VY	43 507 201	VZ	42 715 722	791 478	
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	6 000 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PLANET PAYMENT FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 380.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1 TERRASSE BELLINI
92919 PARIS LA DEFENSE
377 627 641 RCS NANTERRE

DECISION D’AFFECTATION DU RESULTAT PRISE
PAR L’ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021

DEUXIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

constate que les comptes de l'exercice écoulé se soldent par une perte de cinquante-deux mille six cent cinquante-huit euros (€ 52.658) ;

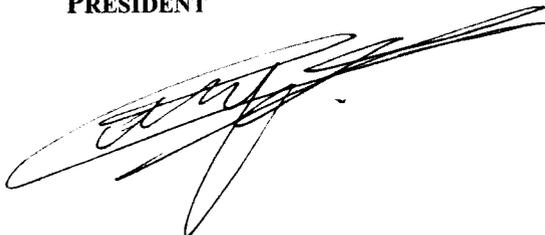
décide d'affecter ladite perte, soit un montant négatif de cinquante-deux mille six cent cinquante-huit euros (€ 52.658), au compte « Report à nouveau » dont le solde actuel est créditeur de quatre millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-et-un euros (€ 4.781.421) sera porté à quatre millions sept cent vingt-huit mille sept cent soixante-trois euros (€ 4.728.763) ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique **prend acte** qu'il est intervenu au titre des trois (3) précédents exercices les distributions de dividendes suivantes :

	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Avoir fiscal ou abattement par action
Année 2019	25.000	-	- €
Année 2018	25.000	-	- €
Année 2017	25.000	376	9.400.000 €

COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR

M. DAVID CAMPOY
PRESIDENT



PLANET PAYMENT FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'associé unique
PLANET PAYMENT FRANCE
1, Terrasse Bellini
92919 Paris La Défense Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société PLANET PAYMENT FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur « la note sur la continuité de l'exploitation » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les conditions dans lesquelles la société a arrêté ses comptes selon le principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : la ventilation par tranches de retard des factures reçues et non réglées ainsi que des factures émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice ne concorde pas avec la comptabilité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 juin 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

 2021.06.30
15:26:10
+02'00'

Laurent Deliot

Bilan actif

Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	3 066 189	2 869 047	197 142	332 505
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 420 873	908 468	512 405	300 024
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	160 000	160 000		
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	175 097		175 097	156 844
Autres immobilisations financières	304 998	45 500	259 498	971 828
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 127 158	3 983 015	1 144 142	1 761 201
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	65 550		65 550	37 237
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				373 991
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	574 101	5 000	569 101	10 145 754
Autres créances	40 926 796	1 474 692	39 452 104	52 144 728
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 718 248		7 718 248	4 148 333
Charges constatées d'avance (3)	100 268		100 268	332 217
TOTAL ACTIF CIRCULANT	49 384 962	1 479 692	47 905 270	67 182 260
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				4 193
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

Capital	380 000	380 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	39 235	39 235
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	4 781 421	2 771 602
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-52 658	2 009 819
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 147 998	5 200 656
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	223 844	1 127 062
Provisions pour charges	161 898	182 818
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	385 743	1 309 880
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 072 051	73 143
Emprunts et dettes financières diverses (3)	20 880 217	23 350 839
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 893 641	7 670 192
Dettes fiscales et sociales	2 114 823	3 101 924
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 546 470	28 241 020
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	43 507 201	62 437 118
Ecart de conversion passif	8 471	
(1) Dont à plus d'un an (a)	6 791 478	891 478
(1) Dont à moins d'un an (a)	36 715 723	61 545 639
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	72 051	73 143
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

Ventes de marchandises	46 338 878	118 539 310	164 878 188	755 727 769
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	2 279 778	5 955 656	8 235 434	28 465 394
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			334 848	106 019
Autres produits			1 729 959	2 084 005
Achats de marchandises			158 775 557	721 528 947
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock			-28 313	9 086
Autres achats et charges externes (a)			9 056 685	50 352 359
Impôts, taxes et versements assimilés			529 406	736 665
Salaires et traitements			3 945 468	5 476 463
Charges sociales			1 618 502	2 790 901
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			275 951	301 666
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			33 500	359 200
Autres charges			67 434	202 155
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			4 193	
Différences positives de change			29 678	162 702
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			824 192	860 193
Intérêts et charges assimilées (4)			216 952	231 169
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				

Compte de résultat (suite)

Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		1 121
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	618 597	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2	54
Sur opérations en capital	568 218	10 399
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		39 944
Participation des salariés aux résultats (IX)		356 390
Impôts sur les bénéfices (X)		1 281 599
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	1 945	3 236
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	155 821	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU PLANET PAYMENT FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 49 049 413 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 52 658 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Note sur la continuité de l'exploitation

Planet Payment France bénéficie du soutien financier du Groupe Planet Payment. Ce soutien financier a été confirmé par le Groupe Planet Payment pour une durée minimum allant jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, par lettre en date du 17 mai 2021.

Le groupe a enregistré une perte nette de 207,1M € pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (34,3 M € en 2019) et est en position de passif net de 479,6M € au 31 décembre 2020 (252,9M € en 2019).

L'activité a été fortement impactée par la pandémie de Covid 19, délivrant un EBITDA de 27,9 M € (95 M€ en 2019) pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, ce qui est largement en deçà de la forte croissance de l'EBITDA initialement budgétisée pour 2020 avant le Covid 19. La fermeture des frontières et l'effondrement des flux aériens à travers le monde depuis mars 2020 ainsi que les incertitudes quant à la réouverture des frontières et la reprise des voyages internationaux ont eu et continueront d'avoir un impact significatif sur le Groupe.

Les administrateurs ont examiné l'opportunité de préparer les états financiers sur une base de continuité d'exploitation, compte tenu des incertitudes significatives liées à l'impact de la pandémie Covid 19 sur les flux de trésorerie du groupe et le respect des covenants bancaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, plus de 22% (2019: 58%) de la marge brute du groupe est générée par son activité de détaxe, qui repose principalement sur le tourisme mondial et est fortement impactée par la pandémie de Covid 19. Le groupe a réalisé un revenu de détaxe minimal sur la période d'avril à décembre en 2020.

L'activité de Conversion dynamique de devises de l'activité Paiements du Groupe, qui est étroitement liée aux industries du tourisme et du

Règles et méthodes comptables

commerce international, est également fortement impactée. En réponse à la pandémie de Covid 19, la direction a mis en place un programme de maîtrise des coûts qui a inclus, dans la mesure du possible, le recours à des subventions de l'État dans les pays où les gouvernements locaux offrent cette possibilité et la mise en œuvre d'une réduction des effectifs fin 2020. L'offre de produits liée au commerce électronique du Groupe qui est une partie des activités Paiements du Groupe n'a pas été aussi fortement impactée par le Covid 19, en 2020.

Les administrateurs ont préparé des prévisions pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2022 selon un certain nombre de scénarios. Le scénario de base suppose, conformément aux prévisions actuelles de l'AITA et de l'OMT, que les voyages internationaux reprendront à partir du second semestre 2020 dans certains territoires mais resteront jusqu'en 2021 à des niveaux relativement bas.

Les niveaux de revenus de l'activité détaxe pour 2021 sont prévus à environ 40% des revenus pré-covid 2019. C'est seulement dans la seconde moitié de 2022 qu'il est attendu que l'activité détaxe ne revienne à un niveau plus normal. Sur l'activité de paiement, il est attendu une croissance des revenus par rapport à 2020, en particulier pour son offre de commerce électronique.

Un scénario alternatif suppose que les voyages internationaux augmenteront en 2021 par rapport aux niveaux très réduits du second semestre de 2020, mais à un taux de croissance inférieur à celui enregistré dans les scénarios de base ci-dessus, et seulement dans certains pays. Il suppose également qu'il sera tard dans la seconde moitié de 2022 avant que l'activité ne revienne à un niveau plus normal. Dans ce scénario, il est prévu que le Groupe réalise de faibles niveaux de revenus pour son activité détaxe en 2021 (environ 33% du chiffre d'affaires Pré-covid 2019), bien que tout de même supérieur aux revenus 2020.

Au 31 décembre 2020, les facilités de financement bancaire du groupe s'élevaient à 491,7M € comprenant des lignes de crédit à terme de 426,7M € et une facilité de crédit revolving (RCF) de 65M € tous deux entièrement tirés. Le RCF est soumis à certaines clauses restrictives, qui sont déclenchées au-dessus de 35% d'utilisation. La convention principale fixe une limite maximale du rapport entre l'EBITDA pro forma des douze derniers mois et la dette nette de 7/1 sur une base trimestrielle.

Le Groupe a obtenu une suspension des covenants ci-dessus jusqu'au 30 septembre 2022 avec la mise en place d'un covenant de liquidité minimum au cours de cette période. Le pacte prévoit que le Groupe doit disposer d'un minimum de liquidité (trésorerie, équivalents de trésorerie et dette non tirée autorisée) à la fin de chaque mois, qui a débuté à 30M€ du 30 septembre 2020 au 30 novembre 2020, 25M € au 31 décembre 2020 et 20M € du 31 janvier 2021 au 30 septembre 2022. La suspension des covenants à compter de décembre 2021 et jusqu'à septembre 2022 était conditionnée à la réalisation de la cession par Eurazeo S.E d'une part importante de sa participation dans le groupe Planet, laquelle a été annoncée au cours de premier semestre 2021 et sera finalisée au cours du second semestre 2021. La suspension jusqu'au 30 septembre 2022 a donc été acceptée sur le principe par le syndicat bancaire.

Au 31 décembre 2020, le groupe dispose d'une trésorerie disponible de 76,3 M €. Les prévisions du scénario de base et du scénario alternatif indiquent que le groupe sera en mesure d'opérer avec les facilités bancaires actuelles et dans le respect du covenant de minimum de liquidité. Par conséquent, les administrateurs estiment qu'il est raisonnable d'adopter le principe de continuité d'exploitation lors de la préparation de son rapport annuel et de ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cependant, les administrateurs reconnaissent que dans l'environnement actuel, il est difficile de prédire la durée de la pandémie de Covid 19 ou son impact sur le calendrier de la réouverture des frontières et de l'industrie du tourisme dans les pays du monde entier, avec un impact conséquent sur les revenus du Groupe et les flux de trésorerie.

En qualité de filiales du groupe Planet Payment dont le financement est principalement lié à celui du groupe, les entités Planet Payment France SAS et Legendre Holding 45 SAS adoptent également le principe de continuité d'exploitation lors de leurs arrêtés des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 à 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition y compris leurs frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 033 389	32 800		3 066 189
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	377 370	270 701		648 071
- Matériel de transport	3 413			3 413
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	719 921	49 468		769 390
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	160 000			160 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 128 672	317 941	966 518	480 095

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	32 800	320 169	452 745	805 714
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 101 322	1 101 322
Scissions				
Mises hors service				

Notes sur le bilan**Immobilisations financières****Liste des filiales et participations**

Renseignements détaillés sur chaque titre

- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
CASH PARIS TAX REFUND 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	400 000	-3 964 742	40,00	-3 964 742

Renseignements globaux sur toutes les filiales

- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	160 000	0	2 442 330	
- Autres filiales françaises				
- Autres filiales étrangères				
- Autres participations françaises				
- Autres participations étrangères				

Notes sur le bilan**Amortissements des immobilisations**

- Frais d'établissement et de développement			
- Fonds commercial			
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 700 884	168 163	2 869 047
- Terrains			
- Constructions sur sol propre			
- Constructions sur sol d'autrui			
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
- Installations techniques, matériel et outillage industriels			
- Installations générales, agencements aménagements divers	204 079	49 267	253 346
- Matériel de transport	3 412		3 412
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	593 188	58 521	651 709
- Emballages récupérables et divers			

Notes sur le bilan**Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 42 081 259 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	175 097		175 097
Autres	304 998		304 998
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	574 101	574 101	
Autres	40 926 796	40 926 796	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	100 268	100 268	
Prêts accordés en cours d'exercice	18 252		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

FACTURES A EMETTRE	107 796
FAE IC	12 590
AVOIR A RECEVOIR	24 800
PREMIER TAX FREE ESPAGNE	14 902
DEB DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	25 677

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières	160 000		160 000
Autres immobilisations financières		45 500	45 500
Créances et Valeurs mobilières	701 000	778 692	1 479 692
Répartition des dotations et reprises :			
Exploitation			
Financières		824 192	
Exceptionnelles			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 380 000,00 euros décomposé en 25 000 titres d'une valeur nominale de 15,20 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 15/07/2020.

Report à Nouveau de l'exercice précédent	2 771 602
Résultat de l'exercice précédent	2 009 819
Prélèvements sur les réserves	
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	4 781 421

Notes sur le bilan**Tableau de variation des capitaux propres**

Capital	380 000				380 000
Réserve légale	39 235				39 235
Report à Nouveau	2 771 602	4 781 421	4 781 421	2 771 602	4 781 421
Résultat de l'exercice	2 009 819	-2 009 819	-52 658	2 009 819	-52 658

Provisions**Tableau des provisions**

Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	4 193		4 193		
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 305 688	33 500	373 048	580 397	385 743

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation		33 500	334 848		
Financières			4 193		
Exceptionnelles			38 200	580 397	

Notes sur le bilan

Risques provisionnés d'un montant individuellement significatif

Depreciation C/C Cash Paris	778 692	Les titres de Cash Paris ont été dépréciés à 100%

(1) Une provision pour dépréciation du C/C Cash Paris Tax Refund a été constatée.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 43 507 201 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine	72 051	72 051	
- à plus de 1 an à l'origine	6 000 000		6 000 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	791 478		791 478
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 893 641	1 893 641	
Dettes fiscales et sociales	2 114 823	2 114 823	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	32 635 209	32 635 209	
Produits constatés d'avance			
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 000 000		
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice			
(**) Dont envers les associés	20 088 739		

Notes sur le bilan**Charges à payer**

FOURN FACT NON PARVENUES	554 834
FNP COMMISSIONS RETROCEDEES	412 503
PROVISION POUR CONGE PAYE	434 490
BONI REPOT COMPENSATEUR	27 420
PROV COMM COMMERCIAUX	129 976
INTERESSEMENT charge à payer	110 733
CH SOCIALES SUR CP	214 383
CHRGs SUR BONI R COMPENSATEUR	13 901
AUTRES CHARGES A PAYER	67 987
ORGANIC	307 130
FORMATION CONTINUE	3 628
EFFORTS CONSTRUCTIONS	22 509
COTISATION HANDICAPE	50 000
TAXE D APPRENTISSAGE A PAYER	4 866
TAXE VEHICULE DE SOCIETE	3 804
CLIENTS AVOIR A ETABLIR	693 742

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTATEES D AVANCE	83 875
TICKETS RESTAURANT	12 173
Cheques Cadhoc	4 220

Impacts de l'événement Covid-19

Obtention d'un PGE pour un montant total de 6 000 000 €.

Mise en place l'activité partielle au cours de l'exercice 2020.

Demande de fonds de solidarité au titre du mois de décembre en cours d'étude par l'administration.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

France		48 618 656
Exportations et livraisons intracommunautaires		124 494 965

Charges et produits d'exploitation et financiers

Parties liées

Aucune transaction significative conclue à des conditions anormales avec les parties liées n'est à relever.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1 121
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charge	618 597		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2		54
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	568 218		10 399
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			39 944

Notes sur le compte de résultat

Opérations de l'exercice

Pénalités, amendes fiscales et pénales	2	
Autres charges	568 218	
Provisions pour risques et charges		618 597

Résultat et impôts sur les bénéfices**Ventilation de l'impôt**

+ Résultat courant (**)	-103 034	-103 034
+ Résultat exceptionnel	50 376	50 376
- Participations des salariés		
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)		
(**) Majoré du montant du CICE		
(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")		

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

La société d'investissement Eurazeo a annoncé le 30 mai 2021 avoir conclu un accord pour la vente de sa participation dans le Groupe Planet au fonds d'investissement britannique Advent International, sur la base d'une valorisation de 1,8 milliard d'euros. Cet accord prévoit un réinvestissement d'Eurazeo aux côtés d'Advent International à la suite duquel les deux groupes contrôleront conjointement Planet.

Contrôle fiscal :

La société Planet Payment France SAS a fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui porte sur les exercices 2015, 2016 et 2017. L'avis de mise en recouvrement reçu en janvier 2021, la provision constituée au titre du contrôle fiscal a été ajustée en conséquence au 31/12/2020 pour un montant de 330 397 €.

Intégration fiscale

Intégration fiscale :

La société Planet Payment SAS a intégré, le 1er janvier 2016, le groupe fiscal dont la tête de groupe est LEGENDRE HOLDING 45 SAS dans les formes requises par l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Le principe de neutralité s'applique pour l'ensemble pour l'ensemble des impôts directs sur les bénéfices, c'est-à-dire pour l'impôt sur les sociétés et la contribution additionnelle visée par l'article 235 ter EC du Code Général des Impôts.

Consolidation

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société Planet Payment SAS :

Planet Payment SAS est consolidée par intégration globale dans les comptes de la société :

Franklin Ireland Topco Ltd
Earsfort Terrace
Dublin 2
D02 CK83
IRELAND

Effectif

Effectif moyen du personnel : 82 personnes.

Cadres	44
Agents de maîtrise et techniciens	14
Employés	24
Ouvriers	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 468 683 euros

Les engagements retraite s'élève à 468 683 € à la clôture de l'exercice selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ volontaire à la retraite : 65-67 ans
- Croissance des salaires : 2%
- Turnover : 4%
- Taux de charges sociales : 50% pour les Cadres et 46% pour les Non-Cadres
- Taux de mortalité : TH 00-02
- Taux d'actualisation : 0.34%

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

*Planet Payment - Entreprises Liées 2020*Créances, dettes et opérations financières avec des entreprises liées

FINTRAX GROUP HOLDING LIMITED		3 909
FINTRAX GROUP HOLDING LIMITED	3 367	
EUROPEAN TAX FREE SHOPPING		952
PREMIER TAX FREE UK		61
PREMIER TAX FREE BV HOLLANDE	117	
VR SPEDEAL TEO		80
PREMIER TAX FREE GRECE	109	
PREMIER TAX FREE ITALIE	1	
PREMIER TAX FREE GMBH ESPAGNE	15	
PREMIER TAX FREE GMBH ALLEMAGN		
PREMIER TAX FREE PORTUGAL	1	
PREMIER TAX FREE BELGIQUE	85	
FINTRAX TREASURY SCES LIMITED	7 429	
FINTRAX TEO		3 288
FINTRAX TREASURY REJECTS	2 445	
LEGENDRE HOLDINGS 45		11 797
FRANKLIN IRELAND BIDCO LTD	4	
FRANKLIN IRELAND TOPCO LTD	20 096	
FIPS	1 023	

10 087

PLANET PAYMENT FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 380.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1 TERRASSE BELLINI
92919 PARIS LA DEFENSE
377 627 641 RCS NANTERRE

RAPPORT DU PRESIDENT

PRESENTE A L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 30 JUIN 2021

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Etabli conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet d'exposer la situation de la société au cours de l'exercice écoulé, son évolution prévisible et les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice intervenue le 31 décembre 2020.

Il a été tenu à votre disposition, outre le présent rapport établi en application des articles L.227-1 et L.232-1 du Code de commerce, tous les documents prescrits par ledit Code.

Les comptes annuels de la société soumis à votre approbation ont été établis sans dérogations par rapport à l'exercice précédent et conformément aux règles légales de présentation et d'évaluation.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE ET EVOLUTION PREVISIBLE

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a été d'une durée normale de 12 mois.

L'activité de la société sur l'exercice 2020 a été fortement impactée par la pandémie de Covid 19 du fait de la fermeture des frontières hors Espace Schengen depuis mars 2020 et des mesures de confinement conduisant à des fermetures prolongées de ses points de détaxe et des enseignes de ses clients.

Le chiffre d'affaires est passé de 784.193.163 euros au 31 décembre 2019 à 173.113.621 euros au 31 décembre 2020, soit une très forte baisse de 77,92 %.

Au 31 décembre 2020, le total des produits d'exploitation de la société s'élevait à la somme de 175.178.428 euros contre 786.383.186 euros au 31 décembre 2019 se décomposant de la manière suivante :

- chiffre d'affaires net	173.113.621 €.
- reprises sur amortissement, provision, transfert de charges	334.848 €.
- autres produits	1.729.959 €.

Les charges d'exploitation s'élèvent à la somme de 174.274.190 euros contre 781.757.443 euros au 31 décembre 2019, soit une diminution de 77,71%.

Les charges d'exploitation se répartissent de la manière suivante :

- achats de marchandises	158.775.557 €.
- variation de stock	-28.313 €.
- autres achats et charges externes	9.056.684 €.
- impôts, taxes et versements assimilés	529.405 €.
- salaires et traitements	3.945.468 €.
- charges sociales	1.618.502 €.
- dotations aux amortissements sur immobilisations	275.951 €.
- dotations aux provisions	33.500 €.
- autres charges	67.433 €.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 904.238 euros au 31 décembre 2020 contre 4.625.743 euros au 31 décembre 2019 et le résultat financier s'est traduit par une perte de (1.007.273) euros au 31 décembre 2020 contre une perte de (928.660) euros au 31 décembre 2019.

Le résultat courant avant impôts est déficitaire de (103.034) euros au 31 décembre 2020 contre 3.697.083 euros au 31 décembre 2019.

La société enregistre un résultat exceptionnel révélant un bénéfice de 50.376 euros au 31 décembre 2020 contre une perte de (49.275) euros au 31 décembre 2019.

Le compte de résultat se solde par une perte de (52.658) euros.

Au 31 décembre 2020, les capitaux propres s'élèvent à 5.147.997 euros.

II. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

L'endettement de la société se présente de la manière suivante :

Etat des dettes	Montant brut	à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunt et dette auprès d'Ets de crédit (à 1 an)	72.050	72.050		
Emprunt et dette auprès d'Ets de crédit (à plus 1 an)	6.000.000	6.000.000		
Emprunts et dettes Financières divers	791.478		791.478	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.893.640	1.893.640		
Dettes fiscales et sociales	2.114.820	2.114.820		
Groupe et associés	20.088.738	20.088.738		
Autres dettes	12.546.469	12.546.469		
TOTAL	43.507.201	42.715.722	791.478	

III. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

En application de l'article D.441-6 du Code de commerce sur la conformité des conditions de paiement à l'achat avec les dispositions de la Loi sur la Modernisation de l'Economie (LME), modifié par Décret n°2021-211 du 24 février 2021 - art. 3., la décomposition au 31 décembre 2020 des délais de paiement des fournisseurs et clients de la société, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu se présente de la façon suivante :

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441-6 du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				0
Montant total des factures concernées - TTC	247 449,03	33 969,30	-48 137,45	220 302,57	453 583,45
Pourcentage du montant total des ventes de l'exercice - TTC	0,14%	0,02%	-0,03%	0,13%	0,26%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	15 Jours à compter de l'émission de la facture – pas d'intérêts de retard calculés				

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441-6 du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				0
Montant total des factures concernées - TTC	296 164,12	-21 056,90	-133 690,44	784 886,18	926 302,96
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice - TTC	0,15%	-0,01%	-0,07%	0,39%	0,46%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	15 Jours à compter de l'émission de la facture – pas d'intérêts de retard calculés				

IV. EVOLUTION PREVISIBLE

Les mesures prises en raison de l'état d'urgence sanitaire et l'arrêt de l'activité de la Société auront un impact significatif sur les comptes de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2021, qui devrait se formaliser par une activité toujours en dessous du niveau d'activité connu avant la pandémie.

PC

L'évolution de la situation sanitaire reste très incertaine et il n'est pas attendu une reprise sérieuse du tourisme mondial avant 2022.

Malgré ses perspectives à priori peu optimistes le groupe Planet Payment continue de déployer sa stratégie de développement notamment sur les métiers des paiements avec l'acquisition de 3C Payment en juin 2020.

L'annonce en mai 2021 par EURAZEO de la cession de sa participation dans Planet Payment au fonds d'investissement Advent International, confirme ce positionnement.

La société poursuit localement son investissement dans les actions marketing ainsi que dans les technologies permettant la sécurisation des bordereaux de détaxe et l'amélioration de ses services liés aux paiements (Activité multidevises ou DCC, Directe Currency Conversion) afin de garantir sa compétitivité quand le tourisme mondial reprendra.

V. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et développement dans le cadre de son activité au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société détient 40% du capital et des droits de vote de la société CASH PARIS, société en nom collectif au capital de 400.000 euros, ayant son siège social au Bâtiment Uranus 3 Place de Londres 93290 Tremblay-en-France, immatriculée sous le numéro 848 140 752 RCS PARIS, qui a constaté un déficit net de 3 964 742 euros au cours de l'exercice 2020.

VII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE ET CELLE DU RAPPORT

La société d'investissement Eurazeo a annoncé le 30 mai 2021 avoir conclu un accord pour la vente de sa participation dans le Groupe Planet au fonds d'investissement britannique Advent International, sur la base d'une valorisation de 1,8 milliard d'euros. Cet accord prévoit un réinvestissement d'Eurazeo aux côtés d'Advent International à la suite duquel les deux groupes contrôleront conjointement Planet.

VIII. AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se soldent par une perte de 52.658 euros.

Il est proposé à l'associée unique d'affecter ladite perte, soit un montant négatif de de cinquante-deux mille six cent cinquante-huit euros (€ 52.658), au compte « Report à nouveau » dont le solde actuel est créditeur de quatre millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-et-un euros (€ 4.781.421) sera porté à quatre millions sept cent vingt-huit mille sept cent soixante-trois euros (€ 4.728.763).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il est intervenu au titre des trois (3) précédents exercices les distributions de dividendes suivantes :

	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Avoir fiscal ou abattement par action
Année 2019	25.000	-	- €
Année 2018	25.000	-	- €
Année 2017	25.000	376	9.400.000 €

IX. DEPENSES ET CHARGES PREVUES PAR L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

X. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes de la Société a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la réglementation en vigueur. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport.

XI. CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, il est rappelé qu'aucune convention réglementée n'est intervenue au titre de l'exercice 2020.

XII. LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE – ART. L.225-102-1

David CAMPOY : Président de la société Planet Payment France

Patrice FORTIN : Directeur Général Délégué de la société Planet Payment France

XIII. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le mandat du Directeur Général délégué de la société, Monsieur Patrice Fortin venant à expiration, il est suggéré à l'associée unique de le renouveler pour une nouvelle période d'un (1) an expirant à l'issue des décisions de l'associée unique devant statuer dans l'année 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

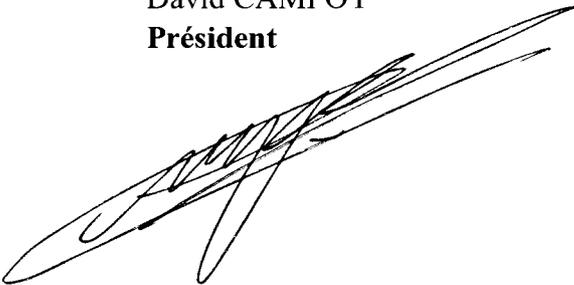
XV. PROJET DES DECISIONS

Compte tenu des informations qui précèdent, il vous sera proposé d'approuver les décisions mentionnées dans le projet de texte des décisions figurant en **Annexe I** du présent rapport.

Nous espérons que vous voudrez bien adopter l'ensemble de ces décisions.

Fait à Paris La Défense, le 14 juin 2021

David CAMPOY
Président



Annexe I
Texte des décisions

PLANET PAYMENT FRANCE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 380.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 1 TERRASSE BELLINI
92919 PARIS LA DEFENSE
377 627 641 RCS NANTERRE

DECISION D’AFFECTATION DU RESULTAT PRISE
PAR L’ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2021

DEUXIEME DECISION

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

constate que les comptes de l'exercice écoulé se soldent par une perte de cinquante-deux mille six cent cinquante-huit euros (€ 52.658) ;

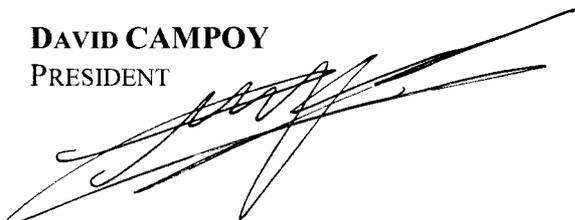
décide d'affecter ladite perte, soit un montant négatif de cinquante-deux mille six cent cinquante-huit euros (€ 52.658), au compte « Report à nouveau » dont le solde actuel est créditeur de quatre millions sept cent quatre-vingt-un mille quatre cent vingt-et-un euros (€ 4.781.421) sera porté à quatre millions sept cent vingt-huit mille sept cent soixante-trois euros (€ 4.728.763) ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique **prend acte** qu'il est intervenu au titre des trois (3) précédents exercices les distributions de dividendes suivantes :

	Nombre d'actions	Dividende distribué par action	Avoir fiscal ou abattement par action
Année 2019	25.000	-	- €
Année 2018	25.000	-	- €
Année 2017	25.000	376	9.400.000 €

COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR

DAVID CAMPOY
PRESIDENT




PLANET PAYMENT FRANCE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 380.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 1 TERRASSE BELLINI

92919 PARIS LA DEFENSE

377 627 641 RCS NANTERRE

POUVOIR

Je soussigné, David CAMPOY, agissant en qualité de Président de la société PLANET PAYMENT FRANCE, donne pouvoir à la SCP ML & A, Avocats, dont le siège social est 75 bis, avenue Marceau 75116 PARIS pour accomplir toutes les formalités légales et réglementaires d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription modificative au greffe du Tribunal de commerce de Nanterre consécutives aux décisions prises par l'Associée Unique en date du 30 juin 2021.

Fait à Paris La Défense, le 30 juin 2021



David CAMPOY
Président



ML&A

75 bis, avenue Marceau
75116 Paris

Tél. 01 42 96 32 40
Fax 01 42 96 32 43

mla@mla-avocats.com
www.mla-avocats.com

PALAIS P 108

┌ **Tribunal de Commerce de Nanterre** ┐
Service du Greffe
4, rue Pablo Neruda
92025 NANTERRE cedex
└ ┘

Paris, le 6 juillet 2021

**Affaire : PLANET PAYMENT FRANCE
(VIE SOCIALE)**

Dossier n°1506063

(Références à rappeler impérativement) ML/ PC

Monsieur le Greffier,

Vous trouverez ci-joint, les documents relatifs à la société PLANET PAYMENT FRANCE en vue du dépôt des comptes annuels clos le 31 décembre 2020, à savoir :

- un exemplaire du rapport de gestion,
- un exemplaire du rapport du Commissaire aux comptes,
- un exemplaire de l'affectation du résultat,
- un chèque de 45,20 Euros libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre la facture des frais de dépôt ainsi que le récépissé de dépôt.

Dans cette attente,

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Michel LAVAL
Avocat à la Cour
